Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a réuni ce jour au ministère la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et des Directeurs des Agences régionales de santé (ARS) sur l'épidémie de grippe saisonnière.

Environ 2,5 millions de personnes ont été touchées à ce jour par la grippe saisonnière depuis le début de l'épidémie. Le pic épidémique est franchi dans la plupart des régions.
Le franchissement de ce pic ne signifie pas la fin de l'épidémie.
L'épidémie actuelle touche l'ensemble de l'Europe. La grippe n'est pas une maladie anodine : elle peut frapper durement, en particulier les personnes de plus de 85 ans.

Depuis le 23 janvier, le ministère de la Santé a adressé plusieurs instructions aux Agences régionales de santé (ARS) pour leur demander de veiller à la prise en charge optimale des patients en ville, avec l'aide des médecins généralistes, et à l'hôpital, lorsque la situation le nécessite, avec l'aide des médecins urgentistes. Des établissements de santé ont adapté leur organisation dès fin janvier pour prendre en charge, dans les meilleures conditions, les patients se présentant aux urgences. **La très forte augmentation (+ 50%) du nombre d'hospitalisations pour grippe constatée en milieu de semaine dernière a conduit au déclenchement du plan ORSAN Epidémie.**

Le déclenchement du plan ORSAN Epidémie a permis à l'ensemble des établissements du territoire d'activer des dispositifs spécifiques pour adapter leur activité (déprogrammation d'activités non indispensables, ouverture de lits supplémentaires, renforcement du nombre de professionnels de santé dans les établissements en difficulté).

L'Institut de veille sanitaire publiera mercredi son **bulletin épidémiologique hebdomadaire sur la grippe saisonnière.**

Marisol TOURAINE a demandé aux autorités sanitaires de veiller très attentivement au bon fonctionnement du système de santé pour répondre à cette situation sanitaire exceptionnelle.